

République Française
Département du CHER
Commune de CORNUSSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Référence
2025_028

Objet de la délibération
Tarifs municipaux 2026

Nombre de membres :		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

Date de la convocation
17/11/2025

Date d'affichage
17/11/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Saint Amand Montrond
Le : 27/11/2025

Et

Publication des actes de la commune par publication papier le : le 27/11/2025

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/11/2025

L'an 2025 et le 24 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cornusse, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de RAQUIN Édith, Maire

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GUEZET Carole, RICHETIN Marie-Ange, MM : FOURRÉ Jean-François, MIRLOUP Jérémie, MOMOT Hervé, PÉNARD Jean Louis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CARIÉ Jeannine à M. PÉNARD Jean Louis, M. BISSON Philippe à Mme RICHETIN Marie-Ange

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean Louis

=====

Objet de la délibération : Tarifs municipaux 2026

Madame le Maire propose les tarifs municipaux suivants pour l'année 2026 :

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

1 jour : 100 € (170 € pour les non-résidents)

2 jours : 130 € (230 € pour les non-résidents)

Par jour supplémentaire : 30 € (60 € pour les non-résidents)

Caution : 300 €

LOCATION DES TABLES (10 unités)

et BANCS EN BOIS (20 unités)

= 50 €

Caution : 100 €

TARIFS DU CIMETIÈRE

Concession 99 ans : 130 €

Entretien de sépulture : 30 €

Columbarium ou cavurne 15 ans : 200 €

Columbarium ou cavurne 30 ans : 300 €

Plaque du columbarium : 50 €

Ouverture et fermeture du columbarium : gratuit

Dispersion au jardin du souvenir : gratuit

À l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal ACCEPTE les tarifs exposés ci-dessus.

=====

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Édith RAQUIN

Monsieur le secrétaire de séance

Jean-Louis PÉNARD

